

DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
Publié le 29/05/2024  
ID : 073-247300668-20240523-2024\_23\_05\_7-DE



Objet : Budget général – Décision modificative 1

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir C. TAVEL). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI. VOISIN.

\*\*\*\*\*

Le Président :

Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget général de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641-HALLE SPORT 108-325 : HALLE SPORTIVE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 330.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 330.00 €</b>
D-2111-56-Terrain-020 : ACQUISITION TERRAINS	0.00 €	3 330.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 330.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 330.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 330.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 330.00 €</b>		<b>3 330.00 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget général de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

